Le Congrès International des infirmières

Un Congrès international d'infirmières s'est ouvert mardi matin au Musée social. M. Mesureur, directeur de l'Assistance publique, ayant à ses côtés Mme Bedfort Fenwick, londatrice du Conseil international des « Nurses », a souhaité la bienvenue aux délégués étrangères et fait l'historique des efforts tentés en France, depuis deux siècles, pour constituer un corps d'infirmières laïques. Il a rappelé les tentatives trop souvent malheureuses des administrations hospitalières de Paris pour créer cette institution et pour remédier aux difficultés du recrutement.

Un premier essai fut fait au XVIIe siècle à l'hôpital général : après les hésitations du début, les sujets affluèrent, mais où la quantité ne manquait plus, les qualités professionnelles laissèrent tant à désirer qu'on dut, en 1836, songer à une nouvelle organisation : surveillantes et gens de service furent répartis en huit classes avec des traitements progressifs. Devant les plaintes auxquelles donnaient lieu l'incapacité et l'immoralité de ce personnel, on réforma, vers 1845 et 1849, les conditions d'admission.

On ne commença à constituer un noyau de surveillantes et d'infirmières d'élite, — selon M. Mesureur, — que le jour où l'on eut institué (vers 1878) les premières écoles d'infirmières, à la Salpêtrière et à Bicêtre, comprenant enfin que la véritable réforme est dans l'éducation, dans le relèvement moral de ce personnel.

Le directeur de l'Assistance publique rend à son administration ce témoignage qu'elle n'a rien négligé depuis vingt-cinq ans pour améliorer la situation du personnel hospitalier « dont, avoue-t-il, la recrutement est de plus en plus difficile et n'en est pas toujours meilleur ».

Aujourd'hui, tous les efforts se portent sur le recrutement et la formation du personnel féminin à qui l'on impose un stage préalable de deux ans à la Salpêtrière. « Nous avons compris, en effet, a dit M. Mesureur, que l'enseignement technique et l'éducation professionnelle doivent être donnés aux jeunes filles et aux jeunes femmes avant d'exiger d'elles qu'elles soient des infirmières pratiques. Il faut, pendant les deux années d'internat qua nous leur imposons, éprouver leur vocation et la plier à la discipline sévère et au dévouement inlassable qu'exige le soin des malades. »

Le Dr Bourneville a insisté, dans son rapport, sur l'effort considérable tenté par la Ville de Paris pour procurer aux hôpitaux et hospices des infirmières laïques « capables et dévouées ». Mme Alpheu Salvador et Mlles L. Chapital et Gillet ont exposé leurs vues sur l'éducation et le recrutement des infirmières.

En résumant les travaux de cette première séance, le professeur Letulle, médecin en chef de l'hôpital Boucicaut, dégage la conception nouvelle que le peuple se forme de l'infirmière : celle-ci ne doit plus être une sorte de bonne à tout faire, mais une femme instruite et experte, capable de donner au médecin une précieuse collaboration.

Je ne sais ce que les délégguées étrangères ont pensé des aveux échappés à M. Mesureur sur les infirmières laïques de nos hôpitaux : est-il cependant si malaisé de le deviner ? Pour peu que l'on soit au courant de notre organisation hospitalière avant la laïcisation et depuis, pour peu qu'on ait de lecture, les réflexions se pressent dans l'esprit, celles que M. Mesureur eût pu faire, celles qu'il n'a pas faites, ou du moins n'a point exprimées tout haut, celles dont ses paroles appellent et qu'il importe de répéter.

C'est entendu, M. Mesureur partait des infirmières laïques ; mais pour être religieuses et pouvoir vendre leurs services, les infirmières congréganistes en sont-elles moins des infirmières ? Dans un Congrès où le point de vue professionnel paraît dominer, et dans un discours où l'on prétend retracer l'historique d'une profession, n'est-ce pas poser très loin l'ex-clusivisme que de passer sous silence celles-là mêmes qui depuis bien plus de deux siècles constituent un corps d'infirmières sans égal pour le savoir comme pour le dévouement. De celles-là, le recrutement n'était pas si difficile : elles n'étaient pas des servantes à gage ; moins encore des mercenaires qui mesurent leur dévouement — et encore! — au prix qu'on y met : elles ne dilapidaient pas le patrimoine des malades. Elles recevaient une formation morale et une instruction professionnelle, elles possédaient une expérience qui en faisait d'incomparables auxiliaires du personnel médical. Par-dessus tout, elles soignaient avec leur cœur plus qu'avec leurs chaînes, et délicates fussent-elles, ces endoloris pour qui elles étaient criantes et des souffrances et des mains. Et je ne sache pas que quelque Mesureur de l'époque où elles étaient libres d'exercer leur charité dans nos hôpitaux ait pu, sérieux eux leurs mesures la centième partie de ce que l'on a pu lire en certaine préface toute récente sur le compte des infirmières laïques.

Le corps idéal d'infirmières qu'on cherche, il existait : tout le monde nous l'envie, et nous l'avons détruit ! ! !

SYNDICAT DES GENS DE MAISON

L'excellente petite feuille, *l'Avenir des Gens de Maison*, organe du Syndicat indépendant des Gens de Maison (1), nous apporte l'écho d'une initiative intéressante prise par ce syndicat. C'est la création d'un service d'allocation de naissance.

Les domestiques sont trop souvent exclus du droit à la famille : un serviteur ne peut pas, en effet, avec un gage moyen, élever une famille.

(1) Siège social, 32, rue Jean-Goujon.

Combien de fois entend-on des serviteurs dire : « Je vous mettrai jamais ».

Sans doute, il y a la manière à la grosse difficulté, mais il ne suffirait pas pour cela qu'il n'y ait rien à faire. Un moyen serait de fonder des maisons spéciales pour recevoir les enfants des domestiques, moyennant des prix abordables. Un autre moyen se rattache à la natalité.

Aussitôt que le Syndicat des Gens de Maison a créé une caisse de chômage, un service de conseils judiciaires et surtout un service de placement qui a procuré l'an dernier de nombreux emplois à ses adhérents. (2)

CONGRÈS DES JARDINS OUVRIERS

Le Congrès tenu à Saint-Etienne par la Fédération du Sud-Est des jardins ouvriers a occupé plusieurs jours. M. L. Durand, l'apôtre bien connu des Caisses rurales, a prononcé un discours très pratique sur les relations qu'elles doivent avoir avec les jardins ouvriers. M. Néron, le vaillant député de la Haute-Loire a traité avec beaucoup de cœur, de l'enfant, des jardins dans la lutte contre l'alcoolisme et la tuberculose.

Notons, en passant, une charmante représentation donnée aux jardiniers et aux bienfaiteurs de l'œuvre par les anciens élèves du collège Saint-Michel.

Dimanche à 11 heures, Mgr Dechelette, auxiliaire de S. Em. le cardinal Coullié a dit la messe du Congrès et prononcé, au milieu d'une assistance émue, une allocution de circonstance très goûtée.... A midi, il y a eu un banquet plein de cordialité et d'entrain.

Le soir, à une superbe séance de clôture, M. l'abbé Lemire, député du Nord a eu sa qualité de président de la Ligue du coin de terre et du foyer, résumé, avec autant de précision que de charme les idées maîtresses de coulant de l'excellent rapport présenté par M. Laurent, secrétaire général de l'œuvre stéphanoise.

3 200 jardins, répartis en 40 groupes, qui rapportent à 16 000 familles 175 000 francs et coûtent pour 25 000 francs de dépenses, n'est-ce pas la meilleure des réclames en faveur de l'œuvre, sans compter les inappréciables résultats moraux ?

M. l'abbé Desgranges, de Limoges, avec sa parole prenante, a fait un tableau captivant de l'œuvre des jardins et de ses multiples bienfaits. Les traits vécus et charmants déchaînaient, à chaque instant, les applaudissements.

Mgr Dechelette, qui remplaçait S. Em. le cardinal Coullié, président d'honneur, a félicité chaudement M. l'abbé Lemire et M. l'abbé Desgranges, les organisateurs du Congrès, et tout spécialement le P. Voipette qui a mérité, par ses 700 jardins, le titre de père des ouvriers.

L'assistance, à genoux, a reçu les paternelles bénédictions envoyées par le Souverain Pontife.

Entre temps, un a émis plusieurs vœux très pratiques pour le développement de l'assistance par la terre et pour faciliter à tous l'accession du coin de terre et du foyer.

Le clou de ces trois inoubliables journées a été une charmante visite à deux sections de jardins et de maisons. Les plantes qui nourrissent, celles qui guérissent et celles qui réjouissent, tout y est à sa place. Intérieurs tenus avec une exquise propreté, gais et frais visages démontrent une fois de plus les merveilles que peut réaliser la charité appuyée sur le travail qui multiplie ses dons.

TRIBUNAUX

L'ATTENTAT DE LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

M. Chénabenoit a reçu le rapport des docteurs Dupré et Legris, sur l'état mental d'Israël Leiw dit « Jacob Law ». C'est, disent les médecins, « un déséquilibré constitutionnel qu'une exaltation excessive de la personnalité a rendu apte à recevoir les doctrines anarchistes, qu'il se croire investi de la mission de sauver l'humanité ». Sa responsabilité est atténuée dans des limites qu'eux n'apprécient pas le jury.

Le juge d'instruction a reçu une lettre de Law qui, revenant sur ses aveux, prétend de nouveau qu'il n'a voulu tuer personne. Il la termine en assurant M. Chénabenoit « de son affection ».

CONDAMNATION D'UN CAPORAL

Le Conseil de guerre du 5e corps, à Châlons-sur-Marne, a condamné hier, pour voies de fait envers un inférieur à deux mois de prison le caporal Bottel, qui, le 28 avril, avait, étant ivre, violemment frappé le soldat Parya.

Bottel, très bien noté, avait exprimé à Parya ses regrets.

AUTOMOBILISTE CONDAMNÉ

Le tribunal correctionnel de Mâcon a condamné M. D., mécanicien-automobiliste à Lyon qui tua accidentellement, avec une auto de 70 chevaux, M. Fatet, d'Ochiay, à deux mois de prison sans sursis et 25 000 francs de dommages-intérêts au profit de la veuve de la victime.

ATTENTATS A L'HONNEUR

Le tribunal de Bayonne a condamné à six jours de prison et 100 francs d'amende le gérant d'un journal socialiste, pour articles attentatoires à l'honneur de l'administrateur du Syndicat des ouvriers charbonniers du port.

CONGRÉGATIONS POURSUIVIES

Le tribunal correctionnel de Marseille a rendu hier son jugement dans deux affaires de Congrégation. La première visait l'ancien pensionnat des Frères de Saint-Charles qui, après sa fermeture, servait de résidence à huit Frères. Ils ont été condamnés à 16 francs d'amende.

Dans la deuxième affaire, étaient incriminés quatre anciennes religieuses de la Congrégation de Saint-Joseph des Vans qui s'étaient placées à la tête d'un pensionnat fermé à la suite de la loi sur les associations ; elles ont été acquittées.

(2) L'office de placement est ouvert tous les jours de 9 heures à midi et de 3 heures à 6 heures.

Guerre et Marine

EXERCICES DE TORPILLEURS

De notre correspondant de Lorient :

Les torpilleurs de Lorient, mobilisés hier, ont tenté dans la soirée de forcer les passes Est et Ouest de Groix pour rentrer à Lorient.

Les canons des batteries de Gavres et du fort Lacroix d'une part, ceux du Talud, de Loqueltas et du Grognon, de l'autre, ont obligé la flotille divisée en deux escadrilles à prendre le large.

Les feux des forts de la côte étaient convergents avec ceux du fort Lacroix, et Grognon de l'île de Groix.

Au cours de l'attaque le bâti de la machine du torpilleur *[illegible]* s'est brisé.

Ce torpilleur a été aussitôt immobilisé. Il est rentré à Lorient escorté du torpilleur *[illegible]*.

CONFÉRENCES ET REUNIONS

« Action libérale populaire »

Saint-Tropez (Var). — Dimanche, au casino de la Renaissance, une conférence publique et contradictoire a été donnée avec succès devant plus de 600 auditeurs, par M. Gairal de Sérédin sur « la politique générale et la crise économique ».

Toulouse (Haute-Garonne). — Samedi, dans le canton Ouest, à l'issue de leurs conférences sur la triste situation politique actuelle, MM. Emile Deniau et Deffès ont victorieusement réfuté les assertions de quelques jeunes socios contradicteurs.

M. Deffès a démontré l'impuissance voulue des grands réformateurs.

M. Emile Deniau n'a eu aucun mal à mettre sous le même bonnet M. Jaurès et M. Clemenceau, l'un sauvant l'autre dès qu'il est utile, comme récemment à la Commission Montagnini....

Nos amis ont acclamé les orateurs, qui ont donné une très fructueuse réunion.

Ligue patriotique des Françaises

Vannes (Morbihan). — Mlle de Valette y a donné une conférence-causerie, encourageant les ligueuses à agir constamment par la parole et par le diffusion de la bonne presse. Elle a aussi recommandé énergiquement de surveiller par tous les moyens possibles les écoles laïques et de révéler tous les cas, malheureusement si fréquents, de violation de la soi-disant neutralité scolaire.

Egalement sous les auspices de la Ligue patriotique, des conférences viennent d'avoir lieu à Brehan-Loudéac par Mme de Montcuit, à Lanouée et à Josselin, par M. de Montcuit.

Association de la Jeunesse catholique

Malesherbes (Loiret). — Dimanche dernier, différents groupes de la J. C. de l'arrondissement de Pithiviers s'étaient réunis à Malesherbes. La journée a été excellente.

M. le chanoine Boulet, président, et M. Georges Hébert, ont dit à cette vaillante jeunesse de réconfortantes paroles.

Çà et là

Morts d'hier

M. Adolphe Pierré, directeur du journal « La Loi », 75 ans, à Paris. — M. Roque-Ferrier, président du Félibrige latin, à Montpellier.

Mort de quatre missionnaires au Congo belge

De notre correspondant particulier de Bruxelles, le 18 :

« *Les missions catholiques du Congo belge viennent d'être cruellement éprouvées.*

« *Les PP. Lekane et Tilmans, des missionnaires de Mill-Hill (Angleterre), se sont noyés accidentellement à Lulonga.*

» *Dans le Haut-Congo, le P. Biel, des Pères Blancs, âgé de 32 ans, a succombé aux fièvres, et, dans le Kwango, le P. De Duve, S. J., est mort des suites d'une hématurie.* »

Un monument au général Lambert

Le poète Théodore Botrel vient de provoquer l'initiative d'une souscription ouverte en vue de l'érection d'un monument, en l'honneur du général Lambert, le héros de Bazeilles, à Carhaix (Finistère), son pays natal.

Mouvement judiciaire

Sont nommés :

Procureur de la République : à Clermont (Oise), M. Blondel, procureur à Argentan ; à Argenlau, M. Bertaud, procureur à Mauriac ; à Mauriac, M. Garnier, juge d'instruction à Brioude ; — juges : à Brioude, M. O'Farell, juge à Guéret ; à Guéret, M. Rénelé, juge suppléant à Jonzac ; — substitut à Sens, M. Loison, substitut à Béthune.

ÉCHOS DE PARTOUT

Plus de 130 bourguignons, journalistes et économistes, allemands, dont le prince de Neuvé, visitent en ce moment la Belgique. A Anvers, où le colonie allemande est très nombreuse, n'oppelle-t-on pas Anvers l'« hinterland germanique » ? — on a fait fête aux visiteurs.

Des entrepreneurs américains viennent de passer contrat avec l'administration des chemins de fer belges pour le déplacement d'un bloc de la gare de Dam, qui sera transporté à vingt mètres de distance et exhaussé de quatre mètres !

LA HAUSSE DES CHARBONS

On nous prie d'insérer la lettre suivante :

Paris, 18 juin 1907.

Monsieur le Directeur,

Le bois, le charbon et l'anthracite sont en hausse et ne vendront très cher cet hiver. Vous rendrez, le croix, service aux lecteurs de la *Croix* en leur conseillant de profiter des prix actuels pour faire leur provision.

Veuillez agréer, Monsieur, etc...

CH. BERNOT.

Devant le succès obtenu l'an dernier par la [illegible] organisée à Pontchy, au chalet [illegible] du « Gros Chêne », par les membres du Cercle breton, cette et ont décidé que cette fête champêtre, réclamée par la population, aurait lieu le 7 juillet au même endroit.

On annonce que le Saint-Père vient de donner une haute marque d'estime à M. Camille Bellaigue, l'excellent [illegible] dont [illegible] compétence dans les [illegible] universellement reconnue, en le nommant [illegible] camérier de cape et d'épée.

LES GRÈVES

Provins. — De notre correspondant :

La grève agricole est complètement terminée dans le canton de Provins : les grévistes de Chenoise se sont arrangés avec leurs patrons.

Les ouvriers du bâtiment sont toujours en grève : un arbitrage tenté par le juge de paix n'a pas abouti.

Dans le canton de Villiers-Saint-Georges, fort peu entamé, les patrons disposés à s'arranger, sont venus à la sous-préfecture : on considère l'arrangement comme conclu.

Dans le canton de Nangis, les deux grèves agricole et du bâtiment, désespérant depuis mardi ; le lieutenant de gendarmerie de Coulommiers et le sous-préfet de Provins étaient sur les lieux.

Cherbourg. — Les ouvriers des carrières de l'Ouest se sont mis en grève : ils demandent une augmentation de salaires.

Les grévistes ont manifesté en ville, ils ont chanté l'*Internationale*. Ensuite ils se sont rendus à la sous-préfecture.

Tulle. — Les ébénistes se sont mis en grève. Ils demandent une augmentation de salaires.

Aubenas. — Une partie du personnel des moulinages de soie de Pont-d'Aubenas viennent de cesser le travail, demandant une nouvelle augmentation de salaires. On craint que toutes les ouvrières se mettent en grève.

Chasse aux Nouvelles

NOTRE OBSERVATOIRE

MERCREDI 19 JUIN

Baromètre. — Une aire de forte pression apparaît sur l'ouest de l'Europe, le baromètre marque 765 sur Bretagne et en Dessous. Une dépression qui se trouvait hier sur l'Ecosse s'est étendue sur la Scandinavie ; le minimum barométrique (745) se tient sur le large de la Norvège.

A Paris, nous avons 765.

Le vent est faible d'entre Ouest et Nord sur toutes nos côtes.

Des pluies sont tombées dans le nord du continent ; en France, on en signale de faibles averses de Brest et à Nantes.

La température est légèrement inférieure à la normale dans le nord et l'ouest de la France ; elle lui est supérieure dans le Centre et le Midi. Le thermomètre marquait ce matin : à Archangel, + 14 ; Paris, + 19 ; Lyon, + 21 ; Perpignan, + 24 ; Alger, On notait + 6 au Puy-de-Dôme et à l'Aigoual, + 8 au Pic-du-Midi.

Probable. — En France, en temps assez probable ; la température va se tenir dans le voisinage de la normale. A Paris, hier, beau.

Le mer est belle ce peu agitée.

Jeudi 20 juin, 171e jour de l'année.

Durée du jour : 17 h. 34.

Soleil. — Lever : 4 h. 24. Coucher : 21 h. 4.

Lune. — Lever : 3 h. 22. Coucher : [illegible].

PARIS

Accident à un préfet. — M. Paul Joly, préfet du Puy-de-Dôme, a été hier, en voulant monter dans un fiacre, boulevard des Italiens, victime d'un accident. Un fourgon des postes l'a renversé.

M. Paul Joly a été assez violemment contusionné et ramené à l'hôtel où il était descendu.

Cycliste imprudent. — A la tombée de la nuit, hier, un porteur de journaux, M. Albert Jeanin, 17 ans, passait à bicyclette rue du Faubourg-Montmartre, lorsque arrivé en face du numéro 16, il heurta violemment un passant, M. Louis Villerot, 50 ans, demeurant 25, rue Ducouédic, qui venait en sens inverse. Relevé sans connaissance sur la chaussée, l'infortuné a été porté dans une pharmacie voisine et de là à l'hôpital de la Charité, où il n'a pas tardé à succomber aux suites de ses blessures.

Garde républicain indélicat. — Dans un débit de vin de la rue de Bretagne, un garde républicain, accompagné d'un ami, remit au garçon une pièce de 20 francs en payement de sa consommation, en spécifiant qu'il désirait qu'on lui rende 15 francs.

Le garçon fit ce qu'on lui demandait et rebourra à son travail.

Le militaire le rappela presque aussitôt.

— Ho ! dites donc, elle est fausse, celle-là.

Et il montrait une des trois pièces de 5 fr., laquelle effectivement était en plomb.

Le garçon protesta.

Le garde répondit violemment :

— Je suis honnête ; je suis garde assermenté. Sur quoi, le patron fit arrêter le garde.

Au poste, il fut fouillé. On trouva dans ses poches quatre pièces de 2 francs fausses et dans le coffre de son sabre une pièce de 5 fr., bonne celle-là.

Tout s'explique. L'ami du garde avait depuis fort longtemps en sa possession sing pièces en plomb que des clients lui avaient remises. Le garde était fort ennuyé de les faire passer. Il voit donc, dans le débit, changer une des pièces pour qu'on lui avait remises contre la pièce fausse.

C'est le délit d'émission de fausse monnaie.

Le garde a été mis en prison à la caserne Napoléon. Il s'appelle Maximin Brune.

Pris M. Ingère. — Vers 6 heures du matin, une femme de 30 ans, Adèle Bertholin, fleuriste, dans un accès de fièvre s'est jetée par la lucarne de son logement, au 2e étage, rue des Couronnes, 62. La mort a été instantanée.

DÉPARTEMENTS

BASSES-PYRÉNÉES. — Un train déraillé. — Le train partant de Bayonne à 1 heures du soir a déraillé près de la gare de Saint-Pée-sur-Nivelle. La locomotive s'est couchée en travers de la voie et le fourgon-poste est tombé perpendiculairement à elle.

Les employés Galy, mécanicien ; Pourquie, chauffeur ; Pages, chef de train ; Boby, serre-frein, et Boubé, convoyeur postal, ont été projetés sur le sol et sérieusement contusionnés.

La circulation a été rétablie par une équipe de cantonniers.

M. Joly, qui a été sérieusement contusionné, a dû être reconduit à son hôtel.

VOGÉZE. — Parapluie volant. — Pendant que le tramway de Remiremont à Gérardmer quittait la halte-de Laforge, une petite fille de 9 ans, Adèle Liminn, s'engagea entre le convoi et le bord de la route ; elle tenait un parapluie à la main. Le parapluie fut probablement accroché par un marchepied et l'enfant fut traînée sur la longueur du train, qui stoppa aussitôt. La mère, présente, relève son enfant affreusement mutilée. La mort avait fait son œuvre.

ARDENNES. — Accidents du travail. — A Steuay, une meule ayant éclaté dans une sablerie, les débris ont volé à plus de 100 mètres ; l'ouvrier Bruno Mouzay, marié, père de quatre enfants, a été tué. Un autre ouvrier, également frappé par les éclats a été grièvement blessé.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — Le drame de Pechdure. — Un de nos confrères publie cette information sur ce drame :

Mme Souveton, que je viens de voir sur son lit d'agonie, à l'hôpital d'Arles, est toujours dans le coma, et la mort, qui s'est installée à son chevet, guette le dernier souffle de cette existence prête à s'envolar. Quant à l'enfant, il est au plus mal. On attend le dénouement fatal dans le soirée.

L'assassin est toujours en fuite. M. Schœll, juge d'instruction, a mis tout en œuvre pour que le criminel ne demeure pas impuni ; mais jusqu'à présent, ses efforts et ceux des agents qui le secondent sont restés infructueux.

Hier, j'avais indiqué que le montant du vol s'élevait à 43 francs. Je tiens de source certaine que la caisse ne contenait que 3 fr. 50. De plus, une somme de 37 francs et quelques centimes, appartenant à Mme Souveton, est restée intacte sur la table de la cuisine. L'assassin n'y a pas touché. Pourquoi négliger cette somme en vue, si le meurtrier est un voleur ? Faudrait-il donc aiguiller l'enquête différemment ? Est-ce que la vengeance ou la passion n'auraient pas été les véritables instigatrices de ce crime ?

ALGÉRIE. — Un lieutenant d'artillerie et son noir. — Le lieutenant Chambert, de la mission topographique de Djebel-Chechou, s'est noyé en voulant se baigner dans l'Oued-Larabe.

Il était rentré à la rivière à midi. Vers une heure, ses hommes le voyant pas revenir, s'inquiétèrent et découvrirent ses vêtements près de la rivière. Prévenant un maréchal, ils plongèrent et trouvèrent le corps enlisé dans une vase épaisse ; il fut ramené à Khen-Chela où auront lieu les obsèques.

Le lieutenant Chambert était âgé de 26 ans. Il était le fils du général.

FAITS DIVERS DE PARTOUT

Une centenaire. — Mme Pautier, née Moulile, propriétaire à Samoreyenges, canton de Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or), a succombé hier. Elle avait conservé la plus grande partie de ses facultés.

— Lundi, le feu s'est déclaré au presbytère de Sotesel (Tarn). En peu de temps l'immeuble et le mobilier du curé ont été détruits. La bibliothèque était d'une grande valeur.

— Louis Pillet, de La Rochette (Savoie), menait paître une vache quand celle-ci s'est mise à courir et l'a renversé dans un ravin. Le malheureux a été tué net.

— A Mohon (Ardennes), Grégoire, 15 ans, ouvrier à l'usine Ouchinet, revenant de la gare de Villers, traversa le passage à niveau sans voir une locomotive qui manœuvrait. Il fut tamponné et jeté hors des rails. Porté à l'hôpital par des agents, il mourut une demi-heure après.

— Un incendie violent vient de se déclarer, ce matin à 4 heures dans les bâtiments occupés à la manufacture militaire à Lisieux (Calvados). Le feu a éclaté dans les locaux du premier étage contenant des conserves, des biscuits, etc., pour l'alimentation des troupes. Les soldats du 119e de ligne ont assouri avec les pompes sous le commandement d'un adjudant.

Dégâts importants, consistant en conserves conserves et marchandises ; l'immeuble est sérieusement endommagé.

Les causes de l'incendie sont inconnues.

— Joseph Floch, 38 ans, célibataire, quartier-maître canonnier, est mort subitement d'une congestion au cours d'un bal de noces qui avait lieu au Pelican-en-Hennebont (Morbihan).

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

HALLES CENTRALES DE PARIS

19 juin 1907.

Artichauts de Paris 25-35 le cent, de Bretagne, 4-14 ; asperges d'Argenteuil, 1,25-4 la botte ; carottes, 20-30 les 100 bottes ; champignons de couche, 60-120 les 100 kilos ; chou-fleurs de Paris, 30-45 le cent ; choux, 4-12 le cent ; cresson, 8-28 le panier ; épinards, 35-40 les 100 kilos ; haricots verts, 40-90 les kilo ; d'Alger, 40-50 les 100 kilos ; d'Espagne, 60-80 les 100 kilos ; pois, 30-50 les 100 bottes ; oseille, 20-30 les 100 kilos ; poireaux, 40-50 les 100 bottes ; pois verts de Paris, 40-50 les 100 kilos ; pommes de terre nouvelles du Midi, 16-17 les 100 kilos ; de Paris, 16-20 ; de Bretagne, 12-15 ; tomates de Marseille, 30-90 les 100 kilos ; oignons, 20-30 les 100 bottes.

Cours par colis de 1 000 kilos. — Allier 82-90, Auvergne 80-82, Beauce 83-100, Bourgogne 82-92, Bretagne gros 90-94, moyens 48-63, Brie 88-98, Civray 80-85, Cosne 82-90, Chatellerault 80-86, Poitiers 80-85, Champagne 87-94, Mayenne 86-92, Deux-Sèvres gros 84-110, ordinaires 60-76, Sarthe 80-100, Midi gros 94-98, ordinaires 76-82, Normandie extra 98-114, gros 86-94, ordinaires 48-74, Picardie extra 102-112, gros 80-100, ordinaires 62-92, Touraine extra 98-105, gros 80-90, étrangers 65-82.

MARCHÉ LIBRE

(Ancienne Halle au blé)

Mercredi, 19 juin 1907.

Farines de consommation, 150 kilos, 54-57,50, tendance lourde ; farines supérieures de consommation, 150 kilos, 57, tendance lourde ; blé indigène, 100 kilos, 84,75-85,50, tendance soutenue ; seigle, 100 kilos, 19-19,50, tendance ferme ; avoins, 100 kilos, 19,50-20,50, tendance basse ; orge, 100 kilos, 18-18,50 départ, tendance soutenue ; sarrasin, 100 kilos, 20-21, tendance soutenue ; maïs, 100 kilos, 17,75-18, tendance soutenue ; son de blé, 100 kilos, 13-13,25, tendance calme ; recoupettes, 100 kilos, 12-12,50, tendance calme ; remoulages, 100 kilos, 14-17, tendance calme.

MARCHÉS DIVERS

19 juin 1907.

Bois. — Courbevoie. — Les prix des bois du Nord sont toujours très élevés.

Les bois des Vosges sont encore rares sur place ; la manque de matériel roulant ne permet pas de satisfaire la consommation aussi vite qu'elle le voudrait. Bonne demande de peuplier en quartelets qui obtiennent des bons prix pour belle marchandise.

Dans le Nord, les affaires ont repris une certaine activité. Les bois de chêne sont très demandés et les prix en sont élevés. Le chêne en bois de pression pour tonneaux est très recherché. Les bois de charronage, orme, frêne, acacia se placent facilement à des prix rémunérateurs.

A Dunkerque, la compagnie d'approvisionnement veille d'une façon normale. Les terrains de hêtre d'Autriche, assez rares sur place, atteignent une moyenne de 26 fr. le cent, soit de 25 à 25 fr. suivant longueur et largeur.

Les madriers de Transylvanie sont cotés 65 fr. le mètre cube.

Le chêne d'Amérique en belle marchandise est coté 120 fr. le mètre cube pour 1re choix et 160 fr. pour 2e choix.

Le hêtre étuvé 1er choix est offert à 125 fr. le mètre cube.

Vieux papiers. — On cote à Paris :

Rognures blanches n° 1 24, dito n° 2 17, dito couleurs fines 10, pâte blanche n° 3 12, papiers écrits 10-12, imprimé à plat 6-7, journaux à plat 7,50, bulle jaune n° 1 8-9,50, dito à plat 11, bien n° 1 10,50-12,50, goudron n° 1 7,25, couleurs mêlées 4, bleute n° 1 10,50, paille n° 2 6,50. Le tout aux 100 kilos.

Noix, cerneaux. — Bordeaux. — Cerneaux : Un peu plus de demande avec des cours très fermes, surtout pour les invalides. On cote : extra 155, invalides 112.

Souillac. — Noix : Les cours sont stationnaires et les marchés calmes. Il reste encore quelques noix cerneaux à la propriété, que les courtiers payent de 10-15 fr. l'hectolitre.

La nouvelle récolte d'annonce comme devant être jalouse certaines vallées exposées aux courants du Nord ont quelque peu souffert de la gelée. Les bouquets de noix commencent à se monter ; ils sont en quantités suffisantes et assez garnis dans les contrées qui n'ont pas souffert. Les noyers ont assez belle apparence dans la vallée de la Dordogne et dans les bons fonds abrités.

MARCHÉ DE LA CHAPELLE

Mercredi 19 juin.

Les arrivages comprenaient 110 voitures que nous dénombrerons de la façon suivante : 80 voitures de pailles de toutes sortes et 30 voitures de fourrages dont 12 de foin.

Nous avions ce matin 2 voitures de saintoin nouveau que l'on offrait à 48 fr., mais pas trouver preneur, car la marchandise était grossière et manquait de vitesse.

Grâce à la modération de l'offre, les affaires sont assez faciles, mais les pailles et fourrages n'ont pas pu rester calmes, à cause des apparitions de la future récolte.

QUALITÉS	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pailles de blé	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pailles de seigle	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pailles d'avoine	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Foin	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Regain	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Luzerne	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Sainfoin	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Fourrages secs : [illegible] sur wagon par 500 kilos en gare d'arrivée à Paris.

Foin	57 à 67	Paille de seigle	32 à 35
Regain	55 à 65	pour l'indust.	[illegible]
Luzerne	57 à 67	Paille de colza	27 à 30
Paille de blé	30 à 34	Paille d'avoine	30 à 32

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Paris, le 19 juin 1907.

CÉRÉALES

	ACTUEL Cours	ACTUEL Clôture	RÉGULES Cours	RÉGULES Clôture	BLÉS Cours	BLÉS Clôture	FARINES Cours	FARINES Clôture
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Avoines	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Seigles	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Orges	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Sarrasins	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Graines	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Farines	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Farines	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Farines	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

HUILES, ALCOOLS ET SUCRES

	HUILES DE LIN Cours	HUILES DE LIN Clôture	HUILES DE COLZA Cours	HUILES DE COLZA Clôture	ALCOOLS Cours	ALCOOLS Clôture	SUCRES Cours	SUCRES Clôture
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

MARCHÉ DU HAVRE

Ouverture du jubilé h. m.

Désignation	Cotons	Cafés	Laines	Poivres Sumatra	Poivres Saïgon
Juin 1907	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Août-Sept. 1907	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Août-Sept. 1908	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Sept. 1907	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Octobre 1907	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Nov. 1907	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Déc. 1907	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Janvier 1908	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Février 1908	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Mars 1908	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Avril 1908	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Mai 1908	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Tendance	soutenue	calme	calme	calme	calme
Stocks	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Mouvement du marché. — Cotons : Salles 3,18, calmes. — Cafés : Ventes 2,25, soutenues, cours à 500 sacs. — Laines : tendances calmes.

LA « CROIX ILLUSTRÉE »

SOMMAIRE DU NUMÉRO DU 23 JUIN

Un contrebandier se fait sauter en mer, grand dessin en couleurs de Jean Jamet. — Histoire de chasse, nouvelle de Edmond Coz. — Histoire d'un *O Salutaris*. — Fin lamentable d'un pauvre petit poisson rouge, struque humoristique. — Tirer du genêt, roman de G.-M. Rousseau, avec illustration de Lecouître. — Une aventure de guerre au 1792, Ernest Daudet. — Pour les curieux. — Conseils pratiques : la question des pories, la bras à offrir. Marguerite de Saint-Geniès. — Jeux d'esprit, Félix Jean. — Le roi et la reine de Danemark ; le palais d'Amalienborg, résidence royale, à Copenhague, les sentinelles, infanterie danoise, 2 photographies.

Abonnement : Un an, 6 fr. ; un numéro, 0 fr. 10. — Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris.

CHEVEUX CLAIRSEMÉS allongés et rendus touffus, par l'*Extrait capillaire des Bénédictins du Mont Majelle* qui arrête aussi la chute et retard la [illegible]. 3 fr. le flacon, 5 mandat. 3 fr. 60. L'Administrateur Bonnet, 96, rue des Quatre-Septembre, à Paris.

BOURSE DE PARIS

VALEURS FRANC	[illegible]	[illegible]
FONDS D'ETAT FRANC.		
[illegible]	[illegible]	[illegible]

| VALEURS FRANC ET ETRAN